



Commission des dynamiques territoriales

2222 - Fonds de développement urbain

Proposition d'attribution de subventions au titre du fonds de développement urbain pour l'appel à projets 2016 du Contrat de Ville de l'Eurométropole de Strasbourg 2015-2020

Rapport n° CP/2016/315

Service gestionnaire :

L620 - Service Emploi, attractivité et innovations territoriales

Résumé :

Conformément à la loi relative à la ville et à la cohésion urbaine qui a été promulguée le 21 février 2014, le Département a adopté lors de la réunion de son Assemblée plénière du 6 juillet 2015 le Contrat de Ville de l'Eurométropole de Strasbourg pour la période 2015-2020. Ce contrat a été conclu par le Département et ses partenaires le 10 juillet 2015 à Strasbourg.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente les propositions de participations financières du Département concernant une seconde série de projets pour lesquels il a été sollicité au titre du fonds de développement urbain, dans le cadre de l'appel à projets 2016 du Contrat de Ville de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Contrat de Ville de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) 2015-2020 constitue le cadre d'intervention des collectivités et des partenaires signataires en faveur de la Politique de la Ville et concerne 18 quartiers prioritaires, dont 13 situés à Strasbourg et 5 dans les communes de Schiltigheim, Bischheim, Illkirch-Graffenstaden et Lingolsheim.

La convention cadre conclue le 10 juillet 2015 par l'ensemble des partenaires, présente un projet de territoire à partir de grands enjeux (cohésion sociale, emploi, cadre de vie) et d'objectifs transversaux (actions avec et pour les jeunes, prévention des discriminations, égalité homme-femme, maîtrise de la langue française). Ce projet est orienté vers l'égalité urbaine et s'articule autour de trois dimensions : la personne, le territoire, les acteurs.

Le Département s'est engagé, par ce Contrat de Ville, à mobiliser ses dispositifs de droit commun ainsi que des crédits spécifiques (fonds de développement urbain) qui permettent de soutenir des projets associatifs plus innovants.

Les demandes ont été instruites en référence aux orientations qui ont été validées par le Département en 2011, portant sur l'insertion professionnelle, l'éducation, l'intégration sociale, en accordant une attention particulière aux jeunes et aux femmes.

Pour mémoire, au titre de l'appel à projets 2015, 212 propositions d'action sollicitant le Département, ont été déposées par les porteurs de projet au guichet unique de l'EMS.

- 90 relevaient du droit commun pour un montant sollicité de 541 675 € et un montant attribué de 430 165 € ;

- 122 crédits spécifiques du fonds de développement urbain pour un montant sollicité de 478 184 € et un montant attribué de 242 528 € ;

Au titre de l'appel à projets 2016, 286 propositions d'action sollicitant le Département ont été déposées par les porteurs de projet au guichet unique de l'EMS, soit une augmentation de 35% par rapport à l'année 2015 :

- 94 relèvent du droit commun auxquels se rajoutent 40 nouveaux dossiers relevant du dispositif Ville Vie Vacances pour un total de 134 dossiers ;
- 152 relèvent des crédits spécifiques du fonds de développement urbain pour un montant sollicité de 473 484 €, dont 98 demandes de reconduction (montant sollicité de 332 265 €) et 54 nouveaux projets (montant sollicité de 141 219 €) ;

Le Budget Primitif 2016 a prévu un engagement départemental au titre du fonds de développement urbain, stable par rapport à celui de 2015 d'un montant total de 280 000 € pour les trois Contrats de Ville (EMS, Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse et Saverne). Cet engagement de 280 000 € est ventilé sur trois lignes de crédits différentes, correspondant à la nature du porteur (associations, établissements publics locaux, Communes) et un montant prévisionnel de 240 000 € est dédié au territoire de l'EMS.

La Commission Territoriale de l'Eurométropole de Strasbourg qui s'est réunie le 26 mai 2016, a examiné une nouvelle série de 42 projets de l'appel à projets 2016. Elle s'est prononcée favorablement en faveur de 17 de ces projets.

Il est proposé de décider d'attribuer des subventions pour un montant total de 35 380 € aux différents porteurs de projets figurant en annexe du présent rapport.

Le reliquat des dossiers émergeant au fonds de développement urbain et les dossiers relevant du droit commun seront présentés lors d'une prochaine réunion de la Commission Permanente.

Il est précisé que l'intervention du Département pour les projets financés au titre des Contrats de Ville se fonde sur l'article 6 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
17683	65-6574-71	236 850,00 €	47 168,00 €	24 880,00 €
37207	65-65737-71	33 150,00 €	13 500,00 €	8 700,00 €
41911	65-65734-71	10 000,00 €	7 500,00 €	1 800,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer au titre du fonds de développement urbain et dans le cadre de l'appel à projets 2016 du Contrat de Ville de l'Eurométropole de Strasbourg des

subventions d'un montant total de 35 380 € aux bénéficiaires dont la liste est jointe en annexe à la présente délibération ;
- autorise le versement des subventions de fonctionnement dans leur intégralité dès cette délibération rendue exécutoire.

Strasbourg, le 22/06/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY